



## Conditions de réservation de location d'un emplacement nu

**Réservation par renvoi du bulletin ci-joint**, accompagné d'un chèque d'acompte de 80 euros plus 15 euros de frais de réservation. En retour, une confirmation vous sera envoyée avec au dos le détail de votre séjour et le montant total (merci de fournir ce document à votre arrivée).

**Le solde du séjour est payable le jour de l'arrivée**, un chèque de caution de 20 euros vous sera demandé pour les bracelets piscine et la carte magnétique des barrières (il vous sera rendu à la fin du séjour en échange de ceux ci)

## Conditions de réservation de location de mobil-home

**Réservation par renvoi du bulletin ci-joint**, accompagné d'un chèque d'acompte de 25% du montant du séjour plus 15 euros de frais de réservation. En retour, une confirmation avec le descriptif de votre logement vous sera renvoyée (à nous présenter à votre arrivée).

**Le solde du séjour est payable en totalité 30 jours avant l'arrivée.**

**Caution** : un chèque de caution 475 euros vous sera demandé à l'accueil, (caution mobil-home, bracelets piscine et carte magnétique des barrières). Merci de le préparer avant votre arrivée.

**Un inventaire vous sera remis lors de votre arrivée**, merci de nous le ramener signé dans les 2 heures suivant votre installation ; les cautions vous seront remises à votre départ après inventaire, déduction faite des objets manquants ou des détériorations éventuelles, la location devant être laissée en parfait état de propreté.

## Modification ou annulation du séjour

**Si annulation du séjour (applicable aux locations d'emplacement mobil-home) :**

• **Avant l'arrivée :**

**Une assurance annulation facultative** de 15 euros par semaine louée (location mobil-home) ou 16 euros pour la totalité du séjour (location d'un emplacement nu) vous est proposée. Elle vous garantit le remboursement des sommes versées (hors frais de réservation et assurance) au jour de l'annulation, suite à un événement non préexistant à la date de la réservation : décès, accident corporel, hospitalisation du conjoint, ascendants et descendants, licenciement économique de vous même ou de votre conjoint, dommages importants de vos biens immobiliers. toute annulation garantie par l'assurance annulation devra nous être signalée par lettre recommandée accompagnée des justificatifs précis. Une somme forfaitaire de 31 euros sera retenue sur le montant des sommes remboursées.

**Sans assurance**, et quelque soit le motif de l'annulation : 50 % de l'acompte versé (hors frais de réservation) vous seront restitués si l'annulation a lieu plus de 30 jours avant l'arrivée prévue, si l'annulation a lieu moins de 30 jours avant l'arrivée, le camping gardera la totalité de la location.

• **Pendant le séjour :**

Aucun départ anticipé ne pourra donner lieu à un remboursement.

• **Si modification du séjour :**

toute demande de modification de date ou autre doit se faire par lettre recommandée, dans la mesure de place disponible aux dates demandées.

En cas de non présentation, le mobil-home, ou l'emplacement seront réservés pendant 24 heures, puis disponibles sans dédommagements.

## Pour éviter l'attente, merci de fournir à votre arrivée :

- La carte grise du véhicule stationnant sur l'emplacement.
- Le solde du séjour pour la location d'emplacement.
- Le carnet de vaccination du chien.
- Le chèque de caution.

*Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, si vous souhaitez un numéro d'emplacement particulier ou une localisation particulière, nous nous ferons un plaisir de répondre à votre attente, dans la limite des places disponibles.*

*A très bientôt cet été !*